



Fédération Thermale
et Climatique Française

Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

Nouveaux
➤ Territoires



TAXE DE
SÉJOUR
www.taxesejour.fr



Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

- L'impact de la loi Notre sur la perception de la taxe
- Une bonne délibération
- Une bonne perception
- Un bon contrôle
- La collecte de la taxe par les opérateurs électroniques
- Présentation de la solution taxesejour.fr

Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

Jérôme PAYANY

Nouveaux Territoires

Créateur de taxesejour.fr





TAXE DE
SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Nouveaux
Territoires

Nouveaux
Territoires

Société de conseil et développement internet depuis 2003

Travail sur la taxe de séjour depuis 2007

12 collaborateurs permanents

Une équipe au service du développement touristique des territoires



Jérôme
Payany

Directeur de
Nouveaux
Territoires
Responsable
"Grands
Comptes"



Myriam
Jauffret

Chef de projets -
Formatrice -
Support Clients



Julien
Redondo

Directeur
Technique
Bdd, Sécurité



Félix
Labonne

Consultant -
Formateur
Observametriz -
Evalumetriz



Jean-Pierre
Henriot

Responsable
commercial
Démonstrateur
en chef



Boris
Humbert

Concepteur
Designer
Interfaces web



Nicolas
Isnard

Concepteur
Designer
Documents de
communication



Véronique
Genty

Consultant -
Formatrice
Droit et Fiscalité
des collectivités
territoriales
Support Clients -
Contrôle Qualité



Alexandre
Kaiser

Développeur
Junior



Thomas
Pèrié

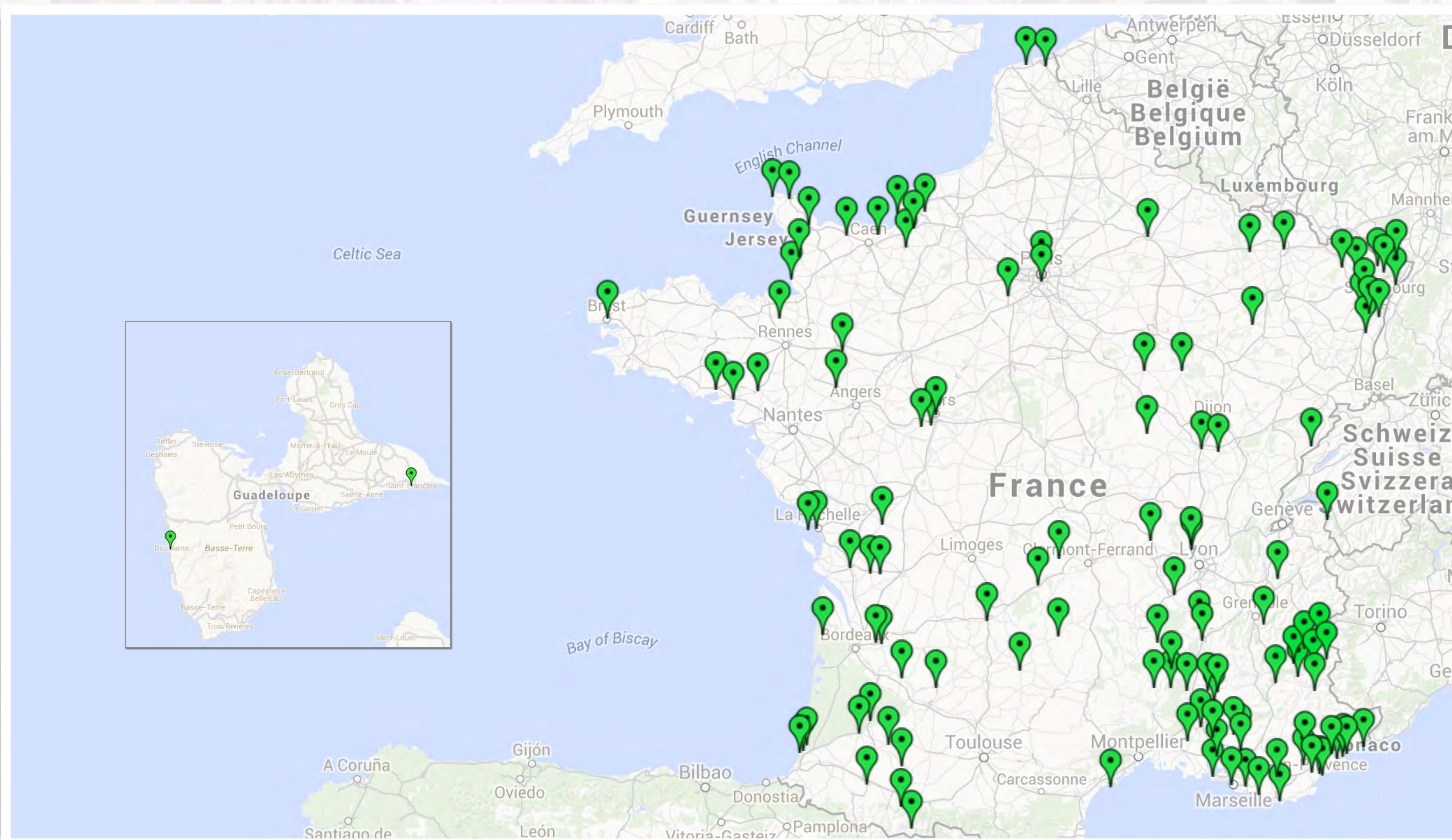
Support Clients

Nos missions

- ▶ **Audit et conseil**
Béziers Agglomération, Marseille, Vannes Agglo...
- ▶ **Ingénierie territoriale**
ADT67, ADETT05, CD88...
- ▶ **Appui dans l'instauration de la taxe de séjour communale, intercommunale ou départementale**
CC Sélestat, Coeur des Bauges, Le Marsan Agglomération, Brive Agglomération...
- ▶ **Accompagnement au changement**
La Rochelle, Ouest des Vosges, Provence en Luberon, Agde, Pau Pyrénées...
- ▶ **Optimisation des dispositifs de collecte**
Reims Agglomération, Metz, Plaine Commune, Hyères, Tour(s)Plus...

**Nous accompagnons plus de 3 000 collectivités
en métropole et outre-mer.**

35 000 hébergeurs déclarent tous les mois sur nos plateformes



La Loi NOTRe et la taxe de séjour

La compétence Promotion du tourisme est transférée au 1er janvier 2017 des communes aux EPCI.

Par contre, la loi NOTRe ne prévoit pas de transfert de la taxe de séjour.

L'affectation du produit de la taxe

Art. R. 2333-45.

Les recettes procurées par la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique figurent dans un état annexe au compte administratif.

Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

Une bonne délibération

Une bonne perception

Un bon contrôle



Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

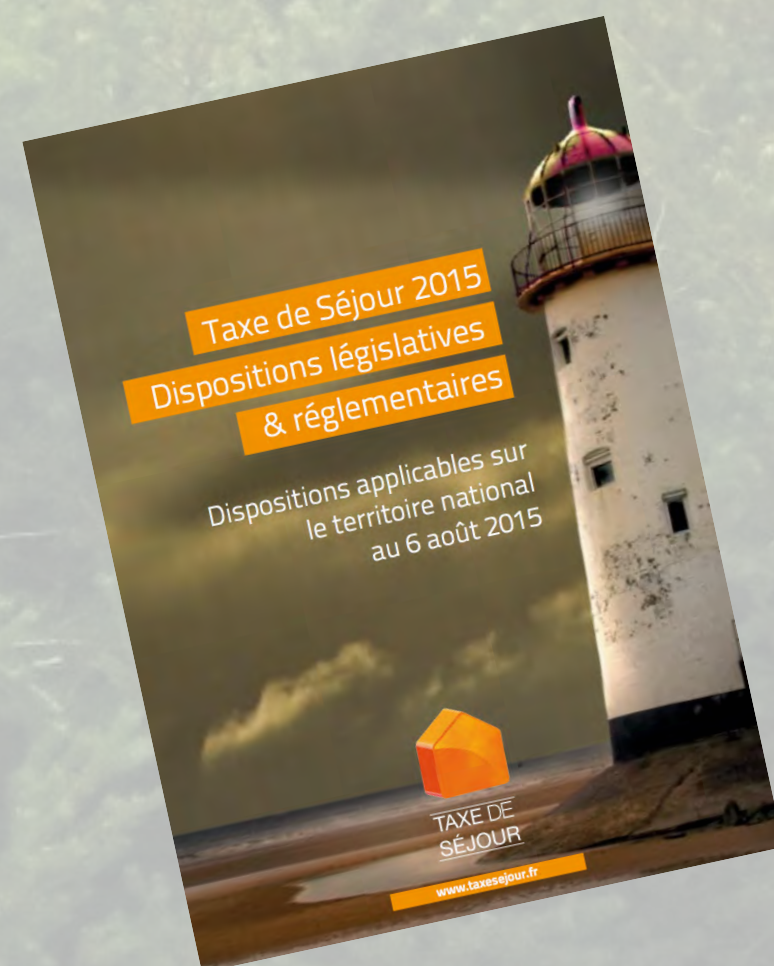
Une bonne délibération



Les textes en vigueur

- ▶ La loi de finances 2015 le 29 décembre 2014
- ▶ Application sur tout le territoire dès le 1^{er} janvier 2015
- ▶ Décrets d'applications publiés le 5 août 2015

➔ Nécessité du contrôle de la conformité de la délibération pour sécuriser la collecte



Fascicule à télécharger sur www.taxesejour.fr



Une délibération prise au bon moment
**Une délibération conforme à la réforme introduite
par la loi de Finances 2015**
Des tarifs de perception équitables sur le territoire



Le bon moment

- Avant la période de perception
- Suffisamment tôt pour pouvoir communiquer auprès des hébergeurs

Les réductions supprimées

- Plus de réduction pour les familles nombreuses.
- Plus de réduction pour les porteurs de chèques vacances
- Plus de réduction ou d'exonération facultative

Les exonérations supprimées

- Plus d'exonération pour les handicapés ou les mutilés de guerres
- Plus d'exonération pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales.
- Plus d'exonération pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission
- Plus d'exonération pour les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et malades du fait de guerre.

Les nouvelles exonérations

- Les mineurs (les moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal.

L'indexation

Les limites de tarif sont revalorisées chaque année comme le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

Lorsque les limites sont arrondies au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.

Pour 2016 le taux prévisionnel d'évolution est de 1%, les limites des tarifs changent.

Les nouvelles catégories

Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70	4,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70	3,00
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70	2,30
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50	1,50

Les nouvelles catégories

- Hôtels de tourisme 1 étoile,
- résidences de tourisme 1 étoile,
- meublés de tourisme 1 étoile,
- villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles,
- chambres d'hôtes,
- emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

0,20

0,80

Les nouvelles catégories

Hôtels et résidences de tourisme,
villages de vacances en attente de classement ou sans classement

0,20

0,80

Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de
classement ou sans classement

0,20

0,80

Les hébergements de plein air

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	



La perception au forfait

- Suppression des abattements obligatoires
- Abattement de la collectivité de 10% à 50%
- Plus d'exonération de la taxe au forfait pour les deux premières années d'exploitations

Les plateformes électroniques

« Les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou des intermédiaires mentionnés à l'article L. 2333-33 peuvent, sous réserve d'avoir été habilités à cet effet par ces derniers, être préposés à la collecte de la taxe et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes. Ils versent, une fois par an, au comptable public assignataire de la commune le montant de la taxe, calculé en application des articles L. 2333-29 à L. 2333-31.

Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

Une bonne perception





Une bonne perception

- Une perception sur la totalité des hébergements touristiques du territoire
- Une communication claire sur les droits et les devoirs des hébergeurs
- Une organisation de la collecte simple et efficace
- Un outillage performant pour maîtriser les coûts de la collecte (personnel, affranchissements, reprographie...)

Une perception sur la totalité des hébergements touristiques du territoire

- Les mieux placés pour trouver les hébergements touristiques non déclarés en mairie... C'est vous !
- Utiliser les temps d'avant saison des personnels des offices de tourisme
- S'outiller pour organiser la veille

Work Chat

Raccourcis
Faites glisser ici vos notes, carnets et étiquettes pour créer un accès rapide

Notes récentes

- Location vacances Beaus...
- Appartement à Beausoleil...
- Bel appartement à deux...
- Beausoleil, proximité imm...

Notes

Carnets

Étiquettes


Atlas

Market


Découvertes

Abritel beausoleil


Bel appartement à deux pas de Monaco...
aujourd'hui Brigitte Dubar
Téléphones : 04 93 04 81...




Appartement Panoramique mer et...
aujourd'hui Kitty Zuppardo
Téléphone : 06 74 84 12 3...



VILLA DUPLEX PROCHE MONACO...
hier Véronique DE SIMONE,
déclare déjà taxe de séjo...



Beausoleil, proximité immédiate de Mona...
hier Marie Lanza
Téléphone : 06 64 20 35 0...



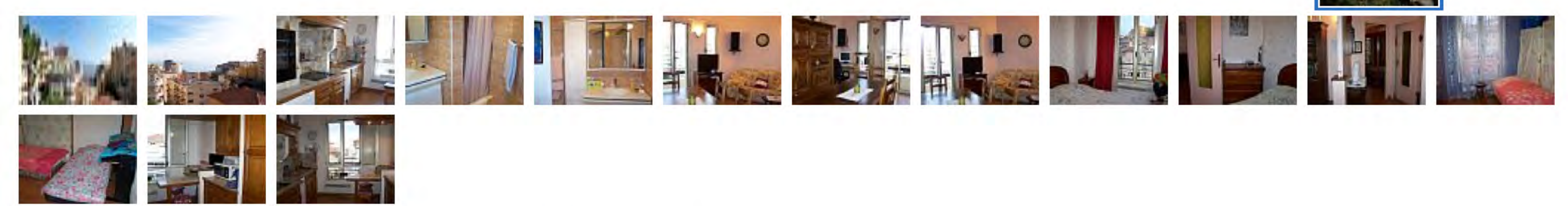
Jolie villa

Bel appartement à deux pas de Monaco

- Description
- Appréciations
- Localisation
- Photos
- Tarifs
- Disponibilités
- Équipements




Vue 1 de 16



ment
on du e-commerce
nées Personnelles et des Cookies.

- Couchages
- Chambres
- Salle de bain
- Toilettes séparées
- Type de Location
- Durée min.

Contact
Propriété



Une communication claire

Ne pas se focaliser seulement sur le reversement mais aussi sur la collecte par les hébergeurs :

- Communiquer auprès des hébergeurs dans la presse locale pour qu'ils connaissent le cadre de la taxe de séjour
- Veiller à ce que les agents d'accueil saisonniers aient bien compris la taxe et soient capables de la collecter correctement auprès des touristes



Une communication claire

VILLAGE DE VACANCES > LES OIES SAUVAGES

DECLARATION MENSUELLE

2015 Janvier

Nombre de nuitées

- Clients assujettis: 153 x 0,90 €
- Clients exonérés: 32 x 0 €
- Saisonniers: 0 x 0 €
- Urgence: 0 x 0 €

Nuitées totales: 185 (avec exonération: 32)

Montant total taxe séjour collecté: 137,70 €

Retour ENREGISTRER

Hyères LES PALMIERS TAXE DE SÉJOUR

BIENVENUE SUR LA PLATE-FORME DE TÉLÉDECLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR DE LA VILLE D'HYÈRES

La taxe de séjour dite au réel est due par les touristes résidant à titre onéreux sur le territoire de la Ville d'Hyères. Elle est collectée par tous les types d'hébergement. Son produit permet de financer le développement, l'accueil et la promotion touristique de la commune et du département.

En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amené à percevoir le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de la délibération du Conseil municipal pour le compte de la Ville d'Hyères et du Conseil Général du Var.

→ Une procédure simple → Tout savoir sur la taxe de séjour de la Ville de Hyères

Hyères LES PALMIERS TAXE DE SÉJOUR

GESTION DES HÉBERGEMENTS

Recherche

Type d'hébergement

Tous les types

Classement

Trouver ma position

Hyères LES PALMIERS

GUIDE HÉBERGEUR
TÉLÉDECLAREZ SIMPLEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

GUIDE ACCUEIL
FACTUREZ FACILEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

Rendez-vous dans votre espace réservé sur <https://hyeres.taxesejour.fr>

Hyères LES PALMIERS TAXE DE SÉJOUR TOURIST TAX

Bonjour et Bienvenue, / Hello and welcome.

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la ville d'Hyères et du Conseil Général du Var. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider paying at on behalf of the city of Hyères and the Var "Conseil Général". This tax is based on the type of accommodation and the number of people staying.

SÉJOUR / TOURIST TAX RATES

per jour / Per person and per day

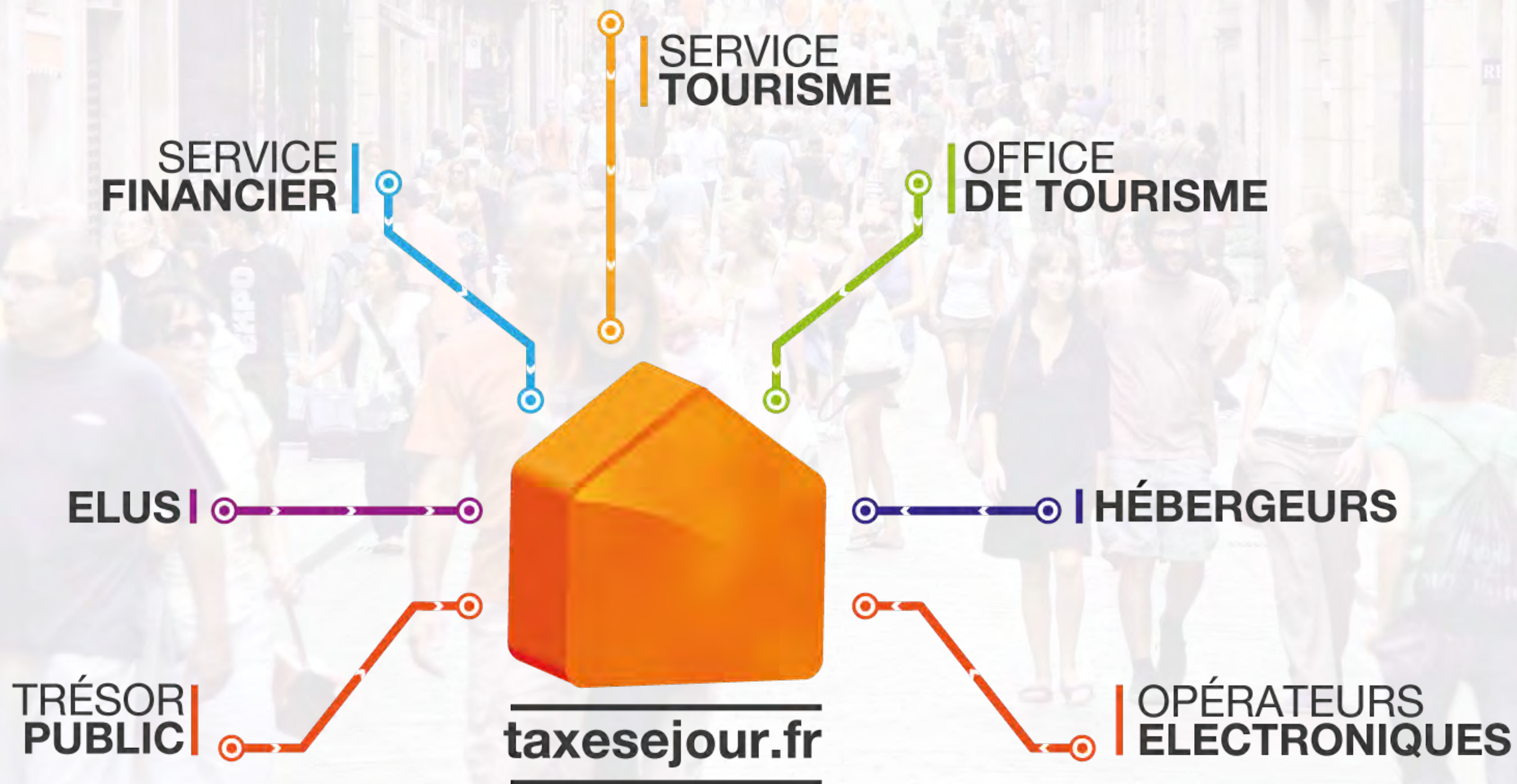
Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Rates
★★★★★	0,81 €
★★★★	0,22 €
★★★	0,22 €
★★	0,22 €
★	0,22 €

Le stationnement touristique per tranche de 24 heures for a duration of 24 hours. 0,83 €

équivalence / Accommodation subjected to the equivalence bylaw accepted. Includes the additional tax of the Conseil Général.

Service Commerce
84112 Hyères Cedex - BP 709
7161 - Mail: hyeres@taxesejour.fr

Une organisation de la collecte efficace

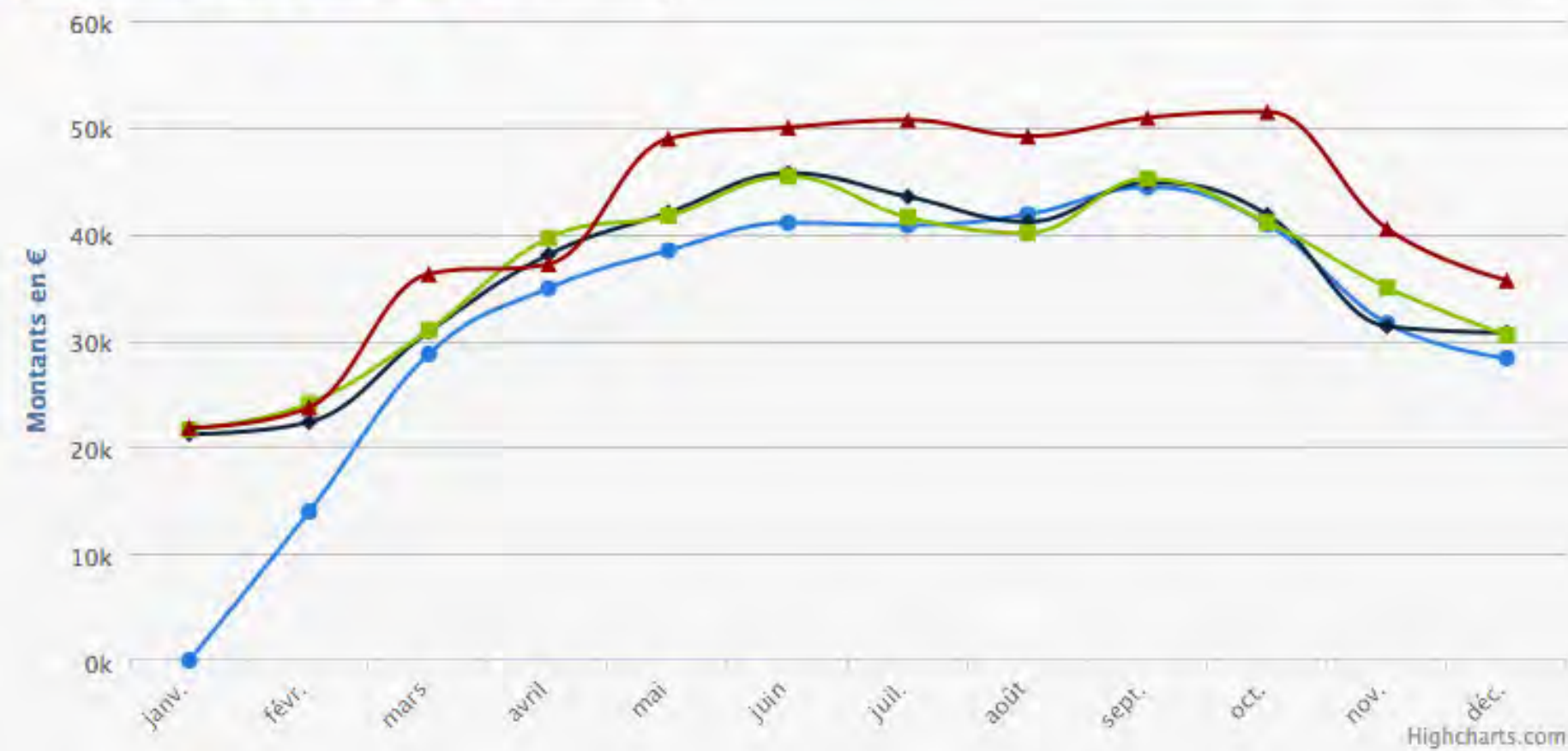


Pilotez votre taxe de séjour

LES STATISTIQUES

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA TAXE

2010 2011 2012 2013 2014



Recherche :

ANNÉE	MONTANTS DÉCLARÉS	NB NUITÉES DÉCLARÉES	NB NUITÉES EXONÉRÉES
2010	384 889,13 €	583 414	8 230
2011	433 406,38 €	673 529	15 191
2012	436 793,82 €	651 273	13 147
2013	496 219,68 €	691 897	15 215
2014	69 245,25 €	101 070	2 361
TOTAL	1 820 554,26 €	2 701 183	54 144

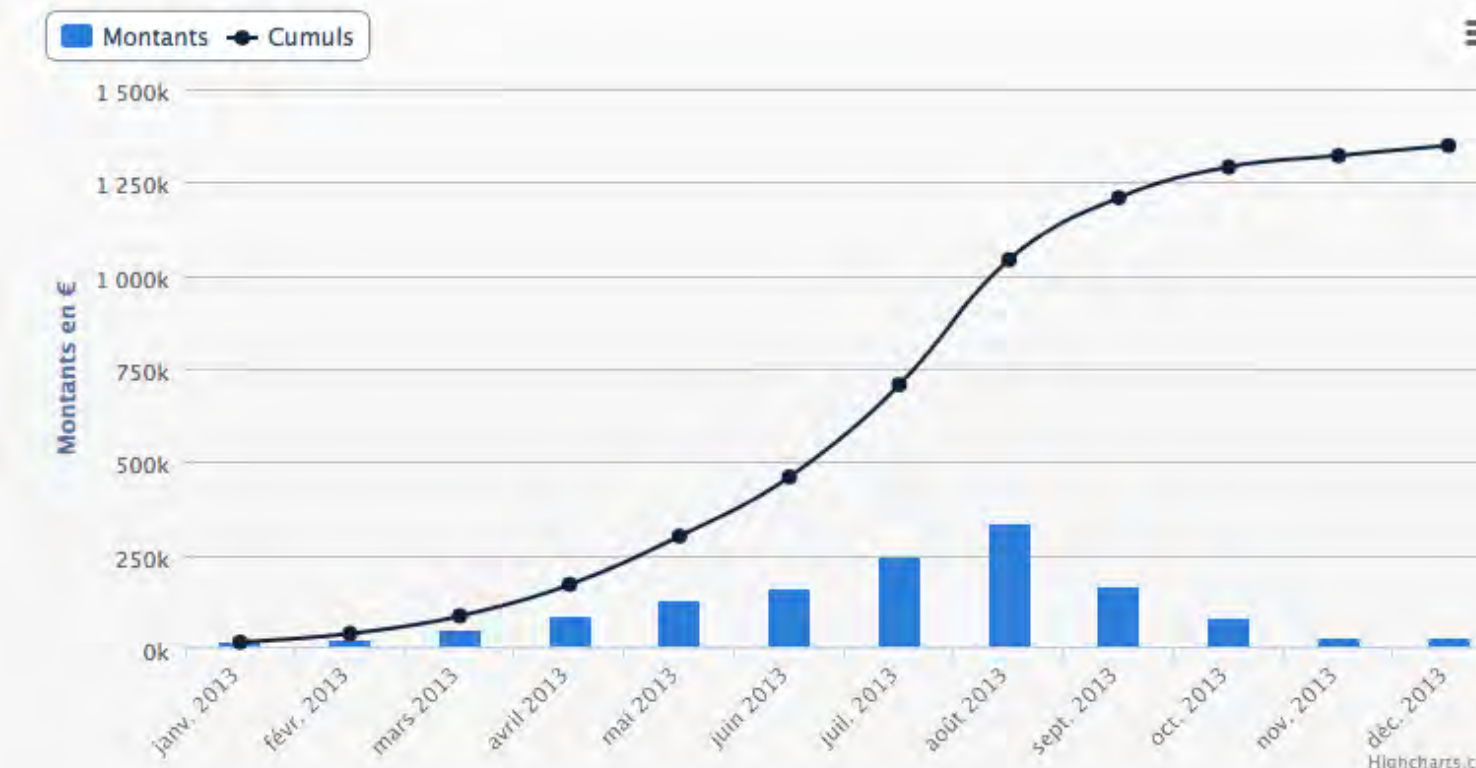
MONTANTS DÉCLARÉS PAR ANNÉE ET PAR TYPE D'HÉBERGEMENTS

Sélectionnez la période de votre choix

Année : 2013

Sélectionnez la commune de votre choix

TOUTES



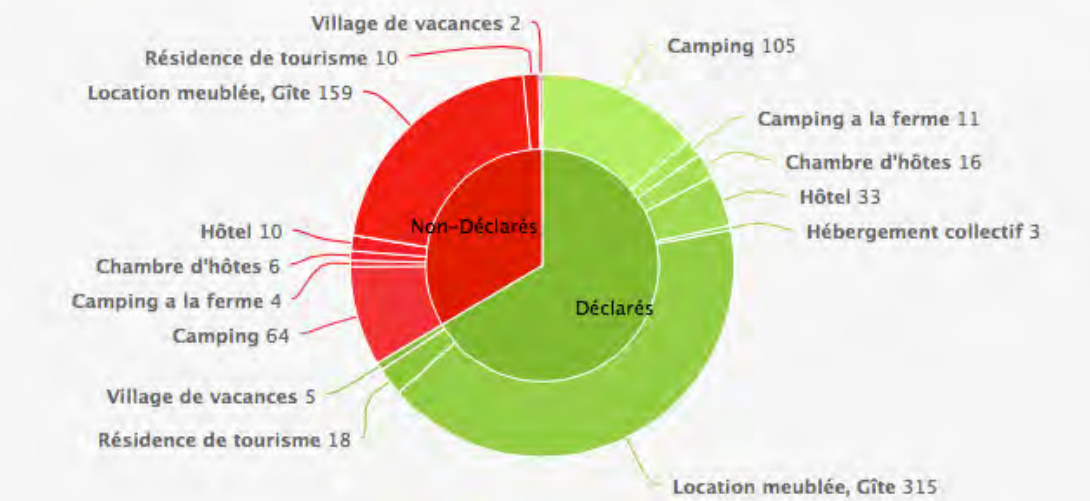
ETAT MENSUEL DES DÉCLARATIONS PAR TYPE D'HÉBERGEMENTS

Sélectionnez le mois de votre choix

02/2014

Sélectionnez la commune de votre choix

TOUTES



NOMBRE DE NUITÉES PAR PÉRIODE ET PAR TYPE D'HÉBERGEMENTS

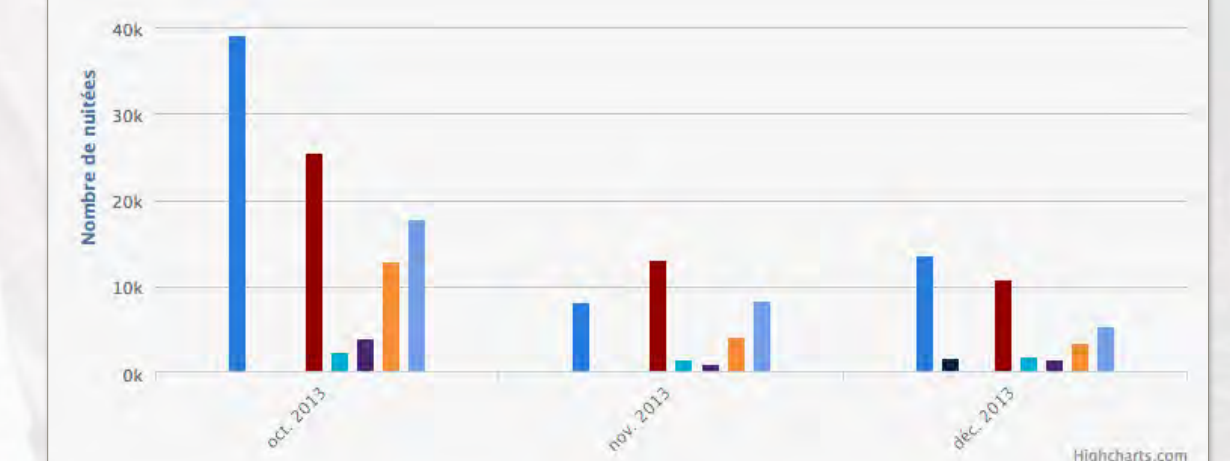
Sélectionnez la période de votre choix

Période : du 1 octobre 2013 au 31 décembre 2013

Sélectionnez la commune de votre choix

TOUTES

Camping, Camping à la ferme, Chambre d'hôtes, Hôtel, Hébergement collectif, Location meublée, Gîte, Résidence de tourisme, Village de vacances

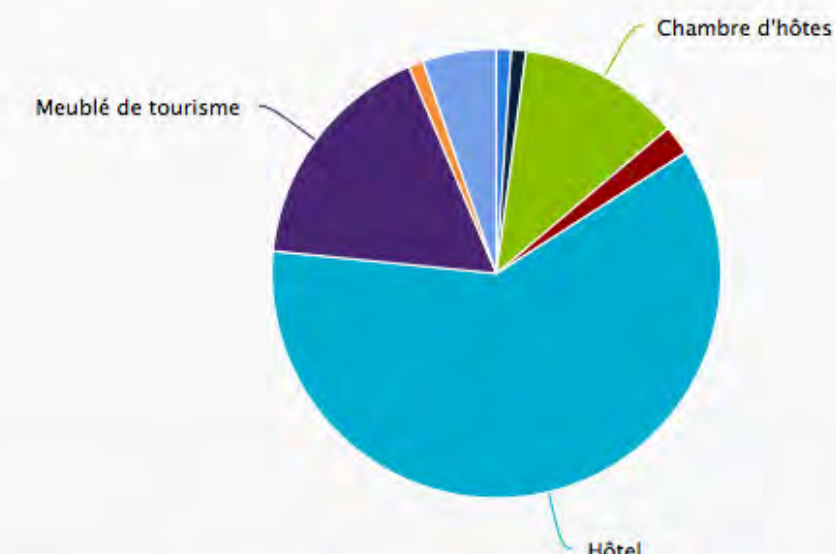


Recherche :

	CAMPING	CAMPING A LA FERME	CHAMBRE D'HÔTES	HÔTEL	HÉBERGEMENT COLLECTIF	LOCATION MEUBLÉE, GÎTE	RÉSIDENCE DE TOURISME	VILLAGE DE VACANCES	TOTAL
10/2013	39020	140	183	25341	2345	4012	12825	17702	101568
11/2013	8174	101	115	13020	1473	1035	4040	8306	36264
12/2013	13526	1710	283	10714	1807	1429	3484	5312	38265
Total	60720	1951	581	49075	5625	6476	20349	31320	176097

STATISTIQUES SUR LES HÉBERGEMENTS

Nombre d'établissements (actifs) par type



Auberge de jeunesse, Camping, Chambre d'hôtes, Gîte, Hôtel, Meublé de tourisme, Pension, Résidence de tourisme

Un dispositif complet

Conseil - Outillage - Accompagnement



Conseil



Suivi juridique



Délibération



Communication



Web



Réunions publiques



Suivi e-mail



Tableaux de bord



Repérage fraude



Application



Centrale de
disponibilités



taxesejour.com



Vidéo



Formation



Observametr
Baromètre
Socio-économique

Un process de déclaration efficace

1

Séparation de l'acte de déclaration et de l'acte de paiement.

2

Invitations à déclarer et relances envoyées automatiquement

Une organisation de la collecte efficace

L'outil le plus utilisé pour collecter la taxe : Excel

- Avantages : prix, disponibilité, versatilité
- Inconvénients : coût de gestion, le suivi de la taxe
- Et tous les périodes de perception on recommence...

L'alternative des applications web dédiées à la gestion de la taxe

- Avantages : efficacité, dématérialisation des process, coûts de collecte réduits
- Inconvénient : prix
- Et une fois lancé se perpétue indéfiniment



Le 1^{er} du mois une invitation a déclarer est automatiquement envoyée à tous les hébergeurs, sans travail de la collectivité.

Taxe de séjour | DEV <dev@nouveauxterritoires.fr>

20 novembre 2013 17:35

[Masquer les détails](#)

Renvoyé-De : Taxe de séjour | DEV <dev@nouveauxterritoires.fr>

Renvoyé-À : Jerome.Payany@taxesejour.fr PAYANY <Jerome.Payany@taxesejour.fr>

À : dev10@nouveauxterritoires.fr

Invitation à déclarer la taxe de séjour pour le mois d'octobre 2013



Monsieur,

Le mois d'octobre 2013 vient de se terminer.

Vous pouvez dès à présent déclarer le montant de la taxe de séjour collecté pour l'hébergement LOGIS VARENNES (Meublé de tourisme) [pour le mois d'octobre 2013](#)

La date limite de déclaration est le 15 novembre 2013.

Si votre établissement est actuellement fermé, merci de l'indiquer dans la plateforme dans la rubrique « Fermeture – congés ».

Si vous avez oublié vos identifiants, cliquez sur ce lien de [récupération d'un nouveau mot de passe](#).

Sincères salutations,





Vous effectuez votre déclaration



TAXE DE
SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Bonjour Reine REIGNIER.
Nous sommes le lundi 13 avril 2015.
Il est 18:12.
Dernière connexion : 13/04/2015

Se déconnecter

HÔTEL > LES OIES SAUVAGES
REINE REIGNIER

DÉCLARATION MENSUELLE

2015 Mars pour l'année de déclaration 2015.

Nombre de nuitées

- Clients assujettis	<input type="text" value="143"/>	x 0,44 €
- Clients exonérés		
-18 ans 	<input type="text" value="12"/>	x 0 €
Saisonniers 	<input type="text" value="0"/>	x 0 €
Urgence 	<input type="text" value="0"/>	x 0 €

Nuitées totales 155 (avec exonération : 12)

Montant total taxe séjour collecté

[Retour](#) [Enregistrer](#)

Tableau de bord

Déclarations

Règlements

Fermeture - Congés

Données personnelles

MESSAGERIE

Les conversations

Conversations archivées

Messages automatiques



Vous reversez le montant de la taxe



Bonjour Reine REIGNIER.
Nous sommes le lundi 13 avril 2015.
Il est 18:24.
Dernière connexion : 13/04/2015 [Se déconnecter](#)

COMMUNALITE DE COMMUNES DES LACS MEDOIS

TAXE DE SÉJOUR
www.taxesejour.fr

TABLEAU DE BORD

DERNIÈRE(S) DÉCLARATION(S) EFFECTUÉE(S)
Vous n'avez actuellement aucune déclaration à réaliser. Revenez le mois prochain pour réaliser votre déclaration.
[Saisir une période de](#)

DERNIER(S) RÈGLEMENT(S)

HÉBERGEMENT(S)	PÉRIODE	RÉFÉRENCE	MONTANT	PAIEMENT EN LIGNE
LES OIES SAUVAGES	01/03/2015 - 31/03/2015	LMC1ERAP	62,92 €	Payer immédiatement par carte

HÉBERGEMENT(S)

Hôtel	LES OIES SAUVAGES	33121 LACANAU	Modifier cet hébergement
-------	-------------------	---------------	--

Païement en ligne des services locaux

TELEPAIEMENT

Collectivité : TOUR-D-AIGUE...
Régie : REGIE TAXE D...

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Référence de la dette: LDT1369ERAP
Total à payer: 362,39 EUR



DONNÉES DE PAIEMENT

Type de carte: CB VISA MasterCard
 Numéro de carte:
 Date de fin de validité: 08 / 2013
 Cryptogramme visuel: [Plus d'informations](#)

[VALIDER](#) [ANNULER](#)

Messages automatiques 1

SFR 12:06 72 %
saintraphael.taxesejour.fr





DÉCLAREZ :

hebergtest



.....

[Mot de passe oublié ?](#)



SFR 12:06 72 %
saintraphael.taxesejour.fr

se deconnecter

Bonjour
REINE REIGNIER

LES OIES SAUVAGES

Service Taxe de séjour BP 210 -
83702 SAINT-RAPHAËL Cédex | 04 94 19 52
50 | [Contactez-nous](#) | [Mentions Légales CNIL](#) |
[CGU](#) | 3.07 (30/01/2015)

SFR 12:07 72 %
saintraphael.taxesejour.fr

VILLAGE DE VACANCES >
LES OIES SAUVAGES

REINE REIGNIER

► DÉCLARATION MENSUELLE

2015 Janvier

Nombre de nuitées

- Clients assujettis **153** x 0,90 €
- Clients exonérés
- 18 ans **32** x 0 €
- Saisonniers **0** x 0 €
- Urgence **0** x 0 €

Nuitées totales 185
(avec exonération : 32)

Montant total taxe séjour collecté 137,70 €

SFR 12:06 72 %
saintraphael.taxesejour.fr

VILLAGE DE VACANCES >
LES OIES SAUVAGES

REINE REIGNIER

► DÉCLARATION MENSUELLE

2015 Janvier

Nombre de nuitées

- Clients assujettis **153** x 0,90 €
- Clients exonérés
- 18 ans **32** x 0 €
- Saisonniers **0** x 0 €
- Urgence **0** x 0 €

Montant total taxe séjour collecté 137,70 €

Enregistrement de la déclaration mens...

Vous êtes sur le point d'enregistrer la déclaration pour **Janvier 2015** d'un montant de **137,70 €**.
Confirmez-vous le montant déclaré ?



Nos clients enregistrent, en moyenne, une augmentation de la collecte de taxe de séjour de 30% l'année qui suit la mise en oeuvre de la solution.

Pour 25% d'entre eux le produit de la collecte a plus que doublé!



Comment optimiser la collecte de la taxe de séjour ?

Un bon contrôle

Nouveaux
Territoires



Fédération Thermale
et Climatique Française





Le contrôle

« Le montant des taxes acquittées est contrôlé par la commune. Le maire et les agents commissionnés par lui peuvent procéder à la vérification des déclarations produites par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les autres intermédiaires chargés de la perception de la taxe.

« A cette fin, il peut demander à toute personne responsable de la perception de la taxe la communication des pièces comptables s'y rapportant. »



Les prérequis

- Nécessité de connaître les vraies capacités d'accueil des établissements
- Nécessité de connaître les vraies périodes de commercialisation
- Capacité d'analyser l'ensemble des déclarations enregistrées

Évaluez la sincérité des déclarations

Repérez la sous-déclaration

- Calcul systématique des taux de remplissage, par lit et non par chambre
- Analyse comparative des évolutions de déclaration de chaque l'établissement
- Etablissement d'un taux de sincérité des déclarations
- Permet d'orienter les contrôles





Nom de l'analyse : Tous les hôtels

Type(s) d'hébergement : Hôtels (Classement 1, Classement 2, Classement 3, Classement 4, Classement 5, Palace, Non classé)

Collectivité(s) : Reims(76)

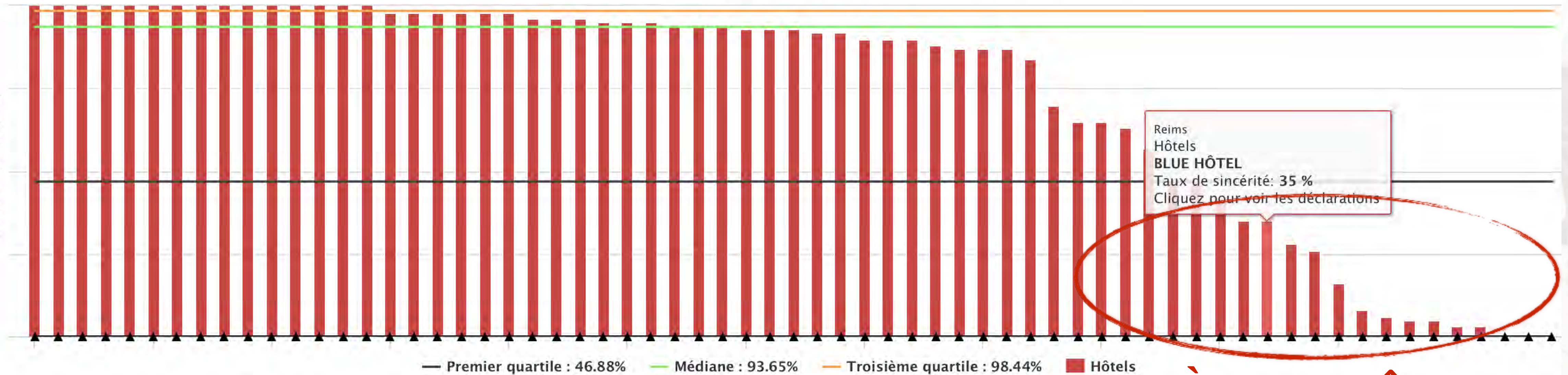
Période d'analyse : du 01-02-2010 au 31-05-2015

Date de génération de l'analyse : 09-06-2015

les 76 hébergements de votre cible, il y en a 65 qui ont fait au moins une déclaration sur la période sélectionnée.

Taux de sincérité pour la période du 01-02-2010 au 31-05-2015

Source: Reims(76)



À CONTRÔLER !



Détails par déclaration pour l'hébergement Hôtels [Grand Hôtel de l'Univers](#)



Evaluation des pertes minimales estimées

Nom de l'analyse : Tous les Hôtels

Période : Janvier 2013 à Décembre 2014

Perte : 3 471 nuitées soit 2 776,80 €

Date de génération de l'analyse : 03-02-2015

Evaluation des pertes minimales estimées

Hôtels Grand Hôtel de l'Univers
Période : Janvier 2013 à Décembre 2014



Nuitées réalisées : 19 579 nuitées

Perte estimée : 3 471 nuitées

Evaluation des pertes minimales estimées

Hôtels Grand Hôtel de l'Univers
Période : Janvier 2013 à Décembre 2014



Taxe déclarée : 15 663,20 €

Perte estimée : 2 776,80 €



La taxation d'office

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le maire adresse aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires et aux intermédiaires mentionnés à l'article L. 2333-33 ainsi qu'aux professionnels mentionnés au II de l'article L. 2333-34 une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défailant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,75 % par mois de retard.

Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

La procédure de taxation d'office

- Étape 1 : La mise en demeure
 - Le maire adresse une mise en demeure par LRAR.
- Étape 2 : Réponse à la mise en demeure :
 - Régularisation dans un délai de 30 jours ;
 - Défaut de régularisation par le déclarant dans un délai de 30 jours.
- Étape 3 : Envoi d'un avis de taxation d'office motivé
- Étape 4 : Mise en œuvre du recouvrement par le comptable public.

Tous les territoires peuvent optimiser leur taxe de séjour pour financer leur développement touristique.

Organisés et outillés, vous êtes les mieux à même de piloter la perception de la taxe.





TAXE DE
SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Pour tous renseignements

Nouveaux
➤ Territoires

8, Bd de Ste Thérèse 13005 Marseille
commercial@taxesejour.fr - 04 84 255 663

